



■ **Entreprise & finance**

Actionnariat salarié - Rémy Cointreau fait le grand saut



Au terme d'un chantier juridique, financier et organisationnel d'un an, le groupe de spiritueux vient de mettre en place son premier plan d'actionnariat salarié auprès de ses collaborateurs français. Une opération couronnée de succès, souscrite par près de 70 % du public ciblé.

Grande première pour Rémy Cointreau ! Le groupe français de spiritueux à l'histoire tricentenaire, coté sur Euronext Paris et sur le New York Stock Exchange (NYSE), a mis en place cet été son premier plan d'actionnariat salarié, baptisé « My Rémy Cointreau ». L'opération, ouverte aux 800 collaborateurs français de l'entreprise, s'inscrit dans le cadre de son dernier plan stratégique, présenté par son nouveau directeur général, Eric Vallat, en juin 2020. « D'ici 2030, nous projetons d'augmenter de 21 % à 33 % notre marge d'exploitation, de réduire de 30 % nos émissions de dioxyde de carbone par caisse et de recourir à des pratiques agricoles entièrement durables, indique Marc-Henri Bernard, directeur des ressources humaines de Rémy Cointreau. Pour favoriser le succès de la société, il était nécessaire d'associer pleinement et durablement ses collaborateurs à l'atteinte de ces objectifs, alors même que la redistribution des

fruits de la croissance fait partie intégrante de sa philosophie. » Effectivement, cette nouvelle initiative étoffe un peu plus la palette d'outils de rémunération et d'épargne salariale déployée de longue date par l'entreprise. Parce qu'il emploie plus de cinquante salariés, Rémy Cointreau a, de fait, l'obligation de mettre en place des mécanismes d'intéressement et de participation. Dans ce registre, le groupe a d'ailleurs opté pour un mode de calcul dérogatoire, plus favorable à ses employés que la formule légale. « La société offre également à ses collaborateurs le bénéfice d'un

compte épargne temps, la prise en charge intégrale d'un régime de retraite supplémentaire (dit "article 39"), un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et un plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco) », détaille Marc-Henri Bernard.

L'accord préalable des actionnaires

En tout, pas moins de douze mois ont été nécessaires au groupe pour boucler l'opération. Le projet est d'abord examiné puis approuvé par le comité des rémunérations en juin 2020, quelques jours après l'officialisation du plan stratégique. En juillet, l'assem-

blée générale mixte de Rémy Cointreau appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019-2020 - clos en avril - vote la résolution autorisant le conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs augmentations de capital éventuelles au profit des salariés.

Le véritablement coup d'envoi du chantier est donné en janvier 2021. Le groupe sollicite alors les services du cabinet EY, de l'agence de conseil stratégique et de services opérationnels RH Alixio et de Natixis, l'établissement financier chargé de la gestion de ses programmes d'épargne salariale. Avec l'aide du premier, l'entreprise définit d'abord le calendrier de l'opération. « Nos collaborateurs perçoivent chaque trimestre 80 % du montant intermédiaire de leur intéressement sous la forme d'acomptes, puis le solde à la fin de l'exercice. Nous avons délibérément programmé la période de souscription aux mois de juin et juillet suivants afin qu'elle coïncide avec le versement de ce solde



Les nouvelles actions ont été assorties d'une décote de 20 % et, conformément aux dispositions prévues par la loi, d'un délai de blocage de 5 ans.



et de la participation, souligne Marc-Henri Bernard. Nous souhaitons par là même permettre aux bénéficiaires de transférer directement leurs primes sur le véhicule dédié à l'actionnariat salarié et, ainsi, de ne pas déboursier de cash. » Une option retenue, in fine, par plus de 60 % des souscripteurs.

Un abondement de 400 euros

Toujours assistés d'EY, les dirigeants de Rémy Cointreau effectuent au premier trimestre des ajustements juridiques afin que trois de ses filiales et entités – J.R. Brillet, J. de Telmont et la holding Andromède –, encore exclues de son unité économique et sociale (UES) et, par conséquent, du PEE, en rejoignent le périmètre. Ils s'attendent dans la foulée à la

4 400 €,
c'est le montant
moyen placé par les
souscripteurs du plan
d'actionnariat salarié
de Rémy Cointreau.

création du fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), investi intégralement en actions de la société, appelé à être intégré à son PEE et sur lequel seront placés les avoirs des salariés souscripteurs. Entre janvier et avril, ils rencontrent à plusieurs reprises les représentants des salariés. Les échanges débouchent sur la mise en place de l'avenant au PEE permettant l'inclusion du nouveau FCPE, prérequis réglementaire indispensable au lancement de l'opération.

Concomitamment, la société et son conseil mettent au point les modalités de l'opération.



« Nous avons délibérément programmé la période de souscription au début de l'été pour qu'elle coïncide avec le versement de la participation et du solde de l'intéressement. Ainsi, les collaborateurs ont pu transférer directement leurs primes sur le véhicule dédié à l'actionnariat salarié. »

Marc-Henri Bernard,
directeur des ressources humaines

Le plafond de souscription est fixé à 25 000 euros. Le prix d'émission des futures nouvelles actions est, quant à lui, assorti d'une décote de 20 %. Un taux inférieur au seuil de 30 % institué en 2019 par la loi Pacte, qui permet à la société de limiter le délai de blocage des titres à cinq ans. Entre 30 % et 40 % de décote, plafond maximal imposé par la loi, le délai de conservation minimal aurait été porté à dix ans. « Cette dernière option paraissait moins avantageuse pour les collaborateurs », estime Marc-Henri Bernard. L'entreprise décide par ailleurs d'abonder chacun des futurs versements à hauteur de 400 euros. « Il s'agit du

niveau d'abondement que nous avions fixé au lancement de notre Perco en 2017 », précise le responsable des ressources humaines. Ce coup de pouce se chiffre, en définitive, à près de 10 % du montant moyen de 4 400 euros placé par les souscripteurs.

Une foire aux questions et un simulateur

De mi-février à mi-mai, l'entreprise et le cabinet constituent le dossier d'agrément qui sera passé en revue par l'Autorité des marchés financiers (AMF), marathon censé déboucher sur l'accréditation du FCPE. « La somme de documents exigée par le gendarme boursier s'est

révélée pour le moins... pléthorique, reconnaît Marc-Henri Bernard. Nous lui avons remis, entre autres pièces, nos états financiers mis à jour, un document d'information clé pour l'investisseur (DICI), la liste et la description des sociétés adhérentes au FCPE, l'accord de participation et le règlement de notre PEE, les procès-verbaux des organes de direction et de l'assemblée générale relatifs à l'élaboration du plan d'actionnariat salarié, ainsi qu'un descriptif détaillé des modalités de l'opération. »

L'entreprise doit également fournir à l'AMF des informations précises sur le plan de communication interne déployé auprès de ses salariés. Quelques semaines plus tôt, Rémy Cointreau a justement parachevé, cette fois-ci avec l'aide d'Alixio, l'implémentation de la plateforme informative dédiée à sa future opération. « Cette plateforme était agréementée d'une foire aux questions et d'un simulateur qui permettaient aux collaborateurs de calculer, en fonction des modalités de versement retenues et de différents scénarios d'évolution du cours du titre, leurs gains – ou leurs pertes – potentiels », détaille Marc-Henri Bernard. Aidés

Un actionnariat salarié stable malgré la crise

- En 2020, 33 opérations d'actionnariat salarié ont été orchestrées par 31 entreprises du SBF 120 sous forme d'augmentations de capital réservées aux salariés ou de cessions d'actions, selon Eres Group, un niveau légèrement supérieur à la moyenne de 31 opérations par an constatée depuis le lancement de l'étude en 2006.
- Ces opérations ont été conclues pour un montant d'environ 2,5 milliards d'euros, proche de la moyenne historique. Chaque salarié souscripteur a alloué la somme médiane de 4 540 euros à ces plans. En moyenne, 42 % des salariés éligibles ont acheté 60 % des actions proposées. Des niveaux de souscription peu affectés par la crise sanitaire.



de l'agence, les dirigeants du groupe identifient de surcroît, dans chacune des filiales, des relais de communication chargés de faire la promotion du plan d'actionnariat salarié – les « ambassadeurs » – et organisent des réunions d'information avec ces derniers.

Une progression du cours de l'action

Ouverte le 24 juin dernier, la période de souscription est close le 13 juillet. L'opération, à laquelle adhèrent quelque 630 collaborateurs de la société, est un succès. Le taux de souscription, de 68 %, excède d'environ 25 points le taux de souscription moyen constaté dans les sociétés du SBF 120 émettrices en 2020 (cf. encadré). « Il atteint même 78 % si l'on tient compte uniquement des actifs et non de la centaine de salariés français de l'entreprise partis

à la retraite qui avaient également la possibilité de souscrire au plan, rapporte Marc-Henri Bernard. La croissance affichée par le titre du groupe ces cinq dernières années, de 136 %, a sans doute beaucoup contribué à cette réussite. » Constituée de 23 000 nouvelles actions émises, la participation du fonds My Rémy Cointreau s'élevait, à fin août, à 0,05 % du capital de la société.


Au cours des prochains mois, Rémy Cointreau devra parachever la mise en place de son nouveau FCPE. L'entreprise aura notamment pour obligation d'organiser l'élection, dans un délai maximal de six mois suivant l'émission, du conseil de surveillance du fonds. Celui-ci sera constitué essentiellement de porteurs de parts. « Cet organe, appelé à se réunir au moins une fois par an pour l'examen du rapport de



Constituée de
23 000 nouvelles
actions émises, la
participation du fonds
My Rémy Cointreau
s'élevait, à fin août,
à 0,05 % du capital
de la société.

gestion et des comptes annuels du véhicule, devra veiller à sa bonne gestion financière, administrative et comptable, précise Marc-Henri Bernard. Il aura pour tâche supplémentaire d'informer les salariés actionnaires de leurs droits. » L'entreprise prévoit également d'étendre en 2022 son plan d'actionnariat salarié à d'autres pays. « Nous lancerons une étude sur la faisabilité du projet au premier trimestre de l'année

prochaine, affirme Marc-Henri Bernard. Nous passerons en revue toutes nos obligations juridiques, fiscales et sociales afin de sélectionner le véhicule le plus adapté dans chaque pays retenu. » Environ 1 200 collaborateurs internationaux de Rémy Cointreau n'ont pu souscrire à l'augmentation de capital réalisée l'été dernier. ■

Thomas Feat
 @TomFeat